

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-06-28

Modification de l'Autorisation de
Programme Crédits de Paiement
(APCP) - Travaux de voirie 2024 - 2026
sur la commune de Genas.

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la halle de l'Hôtel communautaire à Colombier Saugnieu, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 24 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (36) : M. Arnol, Mmes Auquier, Callamard, M. Carasco, Mme Carretti, MM. Champeau, Condomines, Danguillaume, Mmes Deliance, Duboisset, M. Dubuis, Mme Gamer, M. Garcia, Mmes Gherbezza, Giorgi, MM Guibert, Hamy, Humbert, Ibanez, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Llamas, Mathon, Maurel, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Recorbet, MM. Roux, Ruz, Mmes Sarrus, Saunier, Sourd, M. Valéro et Mme Venditti.

Absents/excusés (4) : Mme Cucuphat, MM. Giroud, Jomain et Mirailles.

Pouvoirs (3) :

Mme Cucuphat donne pouvoir à Mme Saunier.

M. Giroud donne pouvoir à M. Ibanez.

M. Mirailles donne pouvoir à M. Ruz.

Secrétaire de séance : Mme Gherbezza.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2025-03-24, le Conseil communautaire a modifié l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) relative aux travaux d'aménagements de voiries 2024/2026 sur la commune de Genas comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026
Travaux de voiries : commune de Genas 2024-2026*	7 845 726 €	680 487 €	4 262 000 €	2 903 239 €

**Identifié sur les chapitres-opérations n°233 et 458141*

Au vu des montants liquidés sur l'exercice 2025, et du calendrier des travaux, il convient de modifier cet AP/CP comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-06-28

Modification de l'Autorisation de
Programme Crédits de Paiement
(APCP) - Travaux de voirie 2024 - 2026
sur la commune de Genas.

Libellé de l'AP/CP	Montant	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026
Travaux de voiries : commune de Genas 2024-2026*	6 605 643 €	680 487 €	2 050 397 €	3 874 759 €

**Identifié sur les chapitres-opérations n°233 et 458141*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2311-3 relatif aux AP/CP ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°93-3280 du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté
 de Communes de l'Est Lyonnais ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 relatif aux statuts et
 compétences de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
 Vu l'avis de la commission communautaire finances du 23 juin 2026 ;*

*Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le
 Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- **MODIFIE** l'AP/CP relatif aux travaux d'aménagements de voiries 2024/2026 sur la commune de Genas comme indiqué ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres-opérations n°233 et 458141.

Le Président
Daniel VALÉRO

*Délibération adoptée à l'unanimité.
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr